Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 1 Dhoulhajja 1446
28 Mai 2025

N° 83

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3312
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3315
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3318
Homologation de résolutions 3318
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3319
Avis aux créanciers..... 3324
Convocations
Sociétés anonymes 3326
Sociétés à responsabilité limitée 3332
Autres sociétés 3332
Divers
Avis au public..... 3332
Rectificatifs 3333

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 1086189HAM000

L'AGO tenue le 13 Janvier 2025, enregistrée à la recette des finances rue de Ghandi Tunis le 23/4/2025, quittance n°MO32943 et déposée au RNE le 22/5/2025 sous le n°2025 F3 7271417, a décidé ce qui suit :

La désignation d'un commissaire aux comptes pour la société office national de l'huile export concernant les campagnes : 2023/2024 - 2024/2025 - 2025/2026 le groupement Oussama Hamrouni et Nour El Houda Henane ce groupement est représenté par Mme Nour El Houda Henane.

2025R01533SANB2

Nomination des administrateurs

Désignation du commissaire aux comptes

Election du Président du Conseil d'Administration

Et nomination du Directeur Général

Société de promotion immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 D

Zl Charguia II, Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

MF : 437566J P M 000

RNE : 0437566 J

Affilée à la CNNS sous n°00154318-88

1. En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 22/4/2025 sous n°25703968 Quittance n°0520062, il est décidé :

- La nomination des administrateurs pour une durée de trois années expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027,

- La désignation de Monsieur Raouf GHORBEL en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2. En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le même jour le 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 22/4/2025 sous n°25703967 Quittance n°0520058, il est décidé :

- L'élection de Monsieur Khaled BOURICHA en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur avec délégation des pouvoirs nécessaires,

- La nomination de Monsieur Taher AYADI en qualité de Directeur Général pour une durée de trois années avec délégation des pouvoirs nécessaires.

Deux exemplaires desdits procès-verbaux sont déposés au greffe du Registre National des Entreprises et publiés au bulletin officiel du Registre National des Entreprises le 24 Avril 2025 sous le n°202530169.

2025R01539SANB2

Nomination des administrateurs

Désignation du commissaire aux comptes

Election du Président du Conseil d'Administration

Et nomination du Directeur Général

Société de promotion immobilière EL KAWEKEB

S.A au capital de 10 000 000 D

Zl Charguia II, Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

MF : 719356S

RNE : 0719356 S

1. En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 22/4/2025 sous n°25703970 Quittance n°052065, il est décidé :

- La nomination des administrateurs pour une durée de trois années expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027,

- La désignation de Monsieur Raouf GHORBEL en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2. En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le même jour le 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 22/4/2025 sous n°25703969 Quittance n°052063, il est décidé :

- L'élection de Monsieur Khaled BOURICHA en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur avec délégation des pouvoirs nécessaires,

- La nomination de Monsieur Taher AYADI en qualité de Directeur Général pour une durée de trois années avec délégation des pouvoirs nécessaires.

Deux exemplaires desdits procès-verbaux sont déposés au greffe du Registre National des Entreprises et publiés au bulletin officiel du Registre National des Entreprises le 24 Avril 2025 sous le n°202530173.

2025R01540SANB2

«SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC»

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 de dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2024 (enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 6/3/2025 sous QN° 2143 EN°25800884) et attestation d'enregistrement émise par la BVMT du 13/3/2025, Mr Julio Rodriguez Izquierdo a cédé une action au profit de Mr Marcos Cela Rey.

Un exemplaire du P.V et l'attestation d'enregistrement ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0032819N et dossier n°202537414 le 19/5/2025.

2025401772SANB2

"SOTACIB KAIROUAN"

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 de Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2024 (enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau - Tunis le 6/3/2025 sous Qn°2138 En°25800882) et attestation d'enregistrement émise par la BVMT du 13/3/2025, Mr Julio Rodriguez Izquierdo a cédé une action au profit de Mr Marcos Cela Rey.

Un exemplaire du P.V et l'attestation d'enregistrement a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1007145F et dossier n°202537409 le 19/5/2025.

2025401774SANB2

Notice

SOCIETE ELFIRMA S.A

MF : 1499081Q

Augmentation du capital

De 10.990.000,000 DT à 21.553.380,000 DT

Dénomination sociale : SOCIETE ELFIRMA

Forme Juridique : S.A

Montant du capital : 10.990.000,000 DT

Adresse du siège social : Zone Industrielle Seliana 6100 Seliana

Objet social : Elevage et Abattage de volailles

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2025 a été déposé le 16/5/2025 au Registre National des Entreprises sous le n°202537186.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un nouvel actionnaire la société BIAT CAPITAL RISQUE société anonyme inscrite au RNE sous l'identifiant unique 0723613V d'un montant de 10 563 380 DT, pour le porter de 10.990.000,000 DT à 21.553.380.000 DT et ce, par l'émission de 1 056 338 actions nominatives nouvelles de 10 DT chacune en numéraire et à libérer intégralement à la souscription. L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à BIAT CAPITAL RISQUE.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025401792SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F. 000030 1L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025 enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 20 mai 2025, sous le n°25802478 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 22 mai 2025 sous le n°202538742, il a été décidé de nommer le Cabinet «KPMG» représenté par Madame Emna RACHIKOU en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

2025401799SANB2

Notice pour des opérations de réduction et d'augmentation du capital de

«SEA ZOHRA»

Société anonyme

Au capital de Zéro Dinars

RNE : 614831W

Siège social : Zouitina - El Battane - 1114 - Manouba

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mars 2025 enregistré à la Recette des finances de Tebourba le 4 Avril 2025 sous le numéro n°25700596 Quittance n°M020719. Les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité des voix présentes d'augmenter le capital social de Zéro Dinars pour le porter de zéro Dinars à 2.100.000 Dinars en créant 21.000 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes à souscrire intégralement et à libérer à la souscription, à hauteur de 1.500.000 Dinars au sein d'un compte indisponible ouvert de la société, et ce par chacun des actionnaires de la société chacun selon son pourcentage de détention du capital.

Il est fixé un délai de 21 jours de la publication au JORT du PV du 25 Mars 2025, pour exercer le droit de souscription, avec possibilité de clôture anticipée de cette période en cas de libération totale du montant à libérer.

Le montant de la souscription en numéraire doit être versé dans le compte courant indisponible jusqu'à la clôture de la procédure de l'augmentation du capital social, et qui est ouvert chez l'Arab Tunisian Bank.

Dépôt préalable :

Le PV de l'augmentation du capital social a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°AC01612025 en date du 7/5/2025.

2025401807SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de liquidation

Société «Haïkel Sahli Consulting»

SARL en cours de liquidation

Au capital de 1000 Dinars

Avenue 18 Janvier Ariana Center Escalier C Bureau C408, 2080, Ariana

Identifiant Unique : 1842164L

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

tenue le 15 mai 2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 16 mai 2025 sous le N°25703055, Quittance n°M058080 dont un extrait a été déposé au Registre National des Entreprises le 20 mai 2025 sous le numéro 202537845, les associés ont décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que la répartition définitive du boni de liquidation entre les associés, et donnent quitus entier, définitif et sans réserve au liquidateur et au gérant et décident du lieu de conservation des documents de la société suite à sa liquidation.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2025401770SRLB2

CREATION EUROPE LINGERIE CEL

Société à Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital social : 10.000 Euros

Siège social : Immeuble Byzance - Rue du Lac Windermere -Bloc A-Bureau M.1 Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0834442K

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 11/11/2024 (enregistré à la Recette des finances le Lac Tunis le 12/5/2025 sous QN°M055227. EN°25703851) et suivant les statuts mis-à-jour du 11/11/2024 enregistrés à la Recette des finances le Lac Tunis le 12/5/2025 sous QN°M055231. EN°25703852). Les associés ont approuvé les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant unique N°0834442K en date du 19/5/2025 sous dossier n°202537418.

2025401773SRLB2

Cessions de parts sociales et nomination d'un nouveau gérant

Société FERTI-PRO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 650.000 Dinars

Siège social : Z.I Goubellat - lot n°8 Medjez - El Beb - Tunisie

Identifiant Unique : 0953749Q

1. Suivant acte sous seing privé en date du 13/5/2025 à Tunis, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 14.5.2025 sous le n°25701100 Quittance n°M029573. Walid Karoui a cédé 6.499 parts sociales dans le capital de Ferti-Pro à la société Kilani Holding S.A titulaire de l'identifiant unique n° 1747209X.

2. Suivant acte sous seing privé en date du 13/5/2025 à Tunis, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 14.5.2025 sous le n°25701098 Quittance n°M029567 la société SOPAG. SA a cédé une (1) part sociale dans le capital de Ferti-Pro à la société Kilani Group Services S.A l'identifiant unique n° 0941546R.

3. Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12/5/2025, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 13/05/2025 sous le n°25701066 Quittance n°M029207. Il a été décidé :

D'agréer les cessions de parts sociales ci-dessus visées et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts;

De nommer M. Mohamed Amine Boussarsar en qualité de nouveau gérant de la société en remplacement de M. Walid Karoui, démissionnaire.

L'ensemble des documents ci-dessus visés a fait l'objet d'un dépôt au registre national des entreprises en date du 16/5/2025 sous le dossier n°202536887.

2025401775SRLB2

TROIS

SARL au capital de 3 500 000 dinars

24 rue de l'Artisanat Charguia 2 - Tunis

ID : 1001583 Z

Suivant le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8/4/2025 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 5/5/2025 sous le n°25704549 n° de quittance 57461, il a été décidé de renouveler le mandat du Gérant de la société M. Kais Ben Haj Gouider pour une durée de deux années commençant à partir de la date de 7/5/2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que pour tout acte engageant la société la signature conjointe du Gérant M. Kais Ben Haj Gouider et de M. Hazem Ouerghemi, en sa qualité de Directeur Administratif et financier, est exigée.

Le procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/5/2025 sous le n° 202533817.

2025401801SRLB2

FLOWER

SARL au capital de 4 353 600 D

24 rue de l'Artisanat Charguia 2 - Tunis

ID : 005924 K

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8/4/2025 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 5/5/2025 sous le n°25704548 n° de quittance 57458, il a été décidé de renouveler le mandat du Gérant de la société M. Kais Ben Haj Gouider pour une durée de deux années commençant à partir de la date de 7/5/2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que pour tout acte engageant la société, la signature conjointe du Gérant M. Kais Ben Haj Gouider et de M. Hazem Ouerghemi, en sa qualité de Directeur Administratif et financier, est exigée.

Le procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/5/2025 sous le n° 202533827.

2025401802SRLB2

FLOWERS

SARL au Capital de 150 000 Dinars

24 rue de l'Artisanat Charguia 2 - Tunis

ID : 0971007J

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3/3/2025 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 5/5/2025 sous le n°25704547 n° de quittance 57452, il a été décidé de renouveler le mandat du Gérant de la société M. Wassim Aydi pour une période commençant à partir de la date du 31/3/2025 et s'achevant le 31/12/2025 et ce avec les mêmes pouvoirs.

Le procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/5/2025 sous le n° 202533823.

2025401803SRLB2

TROIS

SARL au capital de 3 500 000 D

24 rue de l'Artisanat Charguia 2 - Tunis

ID : 1001583 Z

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/5/2024 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 27/12/2024 sous le n°24713749 n° de quittance 149691, il a été décidé l'approbation de la fusion absorption établie entre la société TROIS et les sociétés FALCON DISTRIBUTION COMPANY et HYGIENE CONCEPT selon les traités de fusion -absorption en date du 24/5/2024.

Le procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 30/12/2024 sous le n° 2024156806.

2025401804SRLB2

Société Agricole El Gobba

SARL au capital de 555 940 Dinars

Zl Ariana BP 241 - 1080 Tunis Cedex

Identifiant Unique : 0315718F

N° Affiliation CNSS : 400009 - 78

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire du 13 Mars 2025, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 17 Mars 2025 sous N°25702832 Quittance N°37879, il a été décidé de désigner Mme Chiraz DRIRA en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 19 Mai 2025 sous N° 202537657.

2025401796SrlB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation

SOCIETE HOKKA HENDY

SOCIETE SUARL

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : B 19, Centre Millenuim 2ème Etage, la Marsa

Identifiant Unique : 1651675T

Suivant procès-verbal de la décision collective des associés en date du 31 décembre 2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa - Tunis le 10 janvier 2024 sous le n°24500178 quittance N°M004821, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 Janvier 2024 sous le numéro 20245142 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le 31 décembre 2023 et la nomination de Monsieur Walid BOUCHOUCHA en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 30 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Société Audexa - Imm. ICC 3. Bur. 3-2, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

2025401760SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Révocation d'une donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié rédigé par maîtres Farhat KHLAIFI et Mongi OUESLATI en date du 13/05/2025, enregistré à la recette des finances de Morneg le 14/05/2025 quittance n° M042513, Mr Noureddine MOUADHEN et son fils Mr Mohamed Mehdi MOUADHEN se sont convenus à révoquer la donation relative au fonds de commerce exploité dans l'activité de vente des articles de librairie, de papeterie et d'emballage en gros et en détail au local sis au 24 rue de la Commission Tunis sous le M.F. 000/C/A79430/X contractée selon un acte notarié datant du 28/12/2023 et enregistré à la recette des finances de Morneg selon quittance n° M006481.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 17/05/2025.

2025R01502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 25/3/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul sous le numéro 25202482 et la quittance numéro M052004 le 5/5/2025. Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Younes Ayed, CIN n°01608678 a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à Rue Ammar Ibn Yasser Romila Nabeul à Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Ayed, CIN n°06471053. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante Rue Ammar Ibn Yasser Romila Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 22/5/2025.

2025R01532FCCC2

Promesse de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/5/2025 enregistrée à la recette des finances manzel Bourguiba le 6/5/2025, Quittance n° M041572 sous n°25201248, Mr Mahjoub ben Mohamed Alayadi CIN N°01510554 il a promis de vendre à Mr Malek ben Hafedh ben Alhadi ben Sliman c.i.n n°09303869, la totalité du fonds de commerce situé à la rue d'Algérie et rue Ibn Kholdoun Manzel Bourguiba Bizerte. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 20/05/2025.

2025S00648FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 19/02/2025 sous n°25201131 quittance n°M015038, Mr Hichem Krima, titulaire de la CIN n°05200992 et demeurant à résidence Nawres Imm 4 app 2 cité Nasr 1 Ariana a vendu et cédé à Madame Saïda Noomen titulaire de la CIN n°07127966 et

demeurant à 11 rue Imem Rassaa Belvédère Tunis, la totalité du fonds de commerce du local destiné Pizzeria, crêperie, sandwicher (MF 1527105Q) sis à place 1er Mai - place du souk 5100 - Mahdia.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 12/4/2025.

2025S00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 02/5/2025 quittance n°M01789, enregistrement n°25201583. LA SOCIETE SAUNDAY (MF: 1437957D) a vendu à la SOCIETE COIN ARBI (MF : 1745624A), la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce tous produits, sis au centre commercial Mall of Sousse route P1 Sousse. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 23/3/2025.

2025S00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/5/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 22/5/2025 sous n°25201742 quittance N°M01970. Mr Tarek ZID, titulaire de la CIN n°08269137 a vendu et cédé à la société ALHIKMA, Sarl (Identifient Unique : 1511494M) représentée par son gérant Mr Abdelhakim ROMDHANE, titulaire de la CIN n°09410360, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente Article de Maison avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Monastir à M'Saken. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 23/5/2025.

2025S00666FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 14 mai 2025 et enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached M'saken le 15/5/2025 sous le numéro 05202097, quittance n°M068002, Mme Mariem bent Fraj El Efrit, n° de la carte d'identité nationale 09345683 dont l'adresse est rue Tarek Ibn Zied M'saken Est ; gouvernorat de Sousse a vendu à la société INRITS, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1685324 F dont le siège social est à la rue Farhat Hached ; immeuble Bochra M'saken, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue Ail Balhaouane M'saken, exploité dans l'activité de commerce des livres, journaux ; revus et produits de papeterie en détail moyennant un prix fixé à soixante-cinq mille dinars (65 mille dinars) dont vingt cinq mille dinars (25.000 dinars) pour les éléments corporels et quarante mille dinars (40.000 dinars) pour les éléments incorporels. Les oppositions doivent être faites entre les mains de Mme Hanène bent Fraj El Efrit titulaire de la carte d'identité nationale n°09266569 à son adresse sise à 143 ; Rue Habib Thameur M'saken ouest gouvernorat de Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du Mardi 27/5/2025.

2025S00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé daté le 8/5/2025 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 12/5/2025 sous le n°25202217, Mr. Sami Gorbel, titulaire de la CIN n°01240253 et immatriculé au registre national des entreprises sous le n°0148384V, demeurant à Zanket El Ganzoul, route Menzel Chaker Sfax, a vendu à Mr. Houssem Malla titulaire de la CIN n°11064823, demeurant à Cité Taawith Av Ribat n°83 Sfax, la totalité du fonds de commerce, sis au N°101 av Algérie Sfax, exploité dans l'exerce du commerce du matériel agricole et industriel et équipement des puits. Un extrait de l'acte de vente a été publié dans les journaux Chourouk et le Quotidien parus le 17 Mai 2025. Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Hammami Amir, Avocat à la cour de cassation sis à l'immeuble Sfax City, Av Patrice Lumumba Sfax et ce dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

2025X00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 14/5/2025 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa, Sfax le 19/5/2025, Quittance n°M051727 enregistrement n°25202327, la société PICCOLO, société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 109394H, représentée par son gérant, son siège social est à la route de Tunis km3, Sfax a cédé à la société AUTO SIGNATURE, société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 1919690A, représentée par son gérant, son siège social est à la route de Elain km 2, Sfax, la totalité du fonds de commerce (dans l'objet est la vente des jouets et cadeaux en détail, avec consentement de changement d'activité pour vente de voiture par le propriétaire) sise à la route d'Elain km 2,5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître «Anis Gargouri» Avocat au 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Chourouk» du 22/5/2025 sous le N° IP0425/00799.

2025X00724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/5/2025 légalisé le 13/5/2025 enregistré à la recette des finances rue Abu Kacern Chebbi, Sfax le 14/5/2025, Quittance n°M048924 enregistrement n°25202243, Fares Mhiri, titulaire de la carte d'identité nationale n°11113250, émise le 31/08/2016, résident à route el

Mahdia km 2 n°228 Sfax, a vendu et remis à madame Narjes Kammoun épouse Riguen, titulaire de la carte d'identité nationale n°05355252, émise le 15/5/2008, résidente à la route el Mahdia km 2.5 rue 301 Sfax, la totalité du fonds de commerce dont l'objet est la vente de tissus et tapis avec possibilité d'extension pour vendre les vêtements telle est l'activité exercée par l'acquéreur, sise à la rue des notaires, rahbet rmed, à la Madina de Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître Maïssa Ben Salem avocat stagiaire au bureau de maître Anis Gargouri le rédacteur du contrat, avocat à la cour sise au 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «CHOUROUK» du 20/5/2025 sous le N° IP425/778.

2025X00725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé à Sekiet Ezzit le 19/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Sekiet Ezzit Sfax le 21/5/2025 sous quittance n°M040785, Enregistrement n°25201495, Mr Ben Younes Ramzi, CIN N°05297217, a vendu à Société Mohamed Khmekhem Coffee LaB représentée par sa gérante Mme Amal Badr, CIN N°11108363, tout le fonds de commerce situé au complexe commercial et résidentiel nommée Adem Avenue Mongi Slim entre Chihia et Sekiet Ezzit Sfax exploité comme Salon de Thé "GRAND BLEU".

Les oppositions sont recevables au cabinet du maître Kallel Mourad avocat situé à l'immeuble intilaka 1 Bloc B2 5ème Etage Sfax Code Fiscal N°535/534Y/A/P/000 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux "Le Temps et Assabah" du 23/5/2025.

2025X00728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 17/4/2025 enregistré à la recette des finances de Jerba le 18/4/2025 quittance n°M053061 enregistrement n°25202464, Mr Mohamed Ben Aissa, demeurant à Oued Zbib Guellala Jerba, a vendu à Mr Rani Ben Abdelkader demeurant à Fatou Houmt Souk Jerba, le fonds de commerce destiné actuellement à la vente du prêt à porter, sis à Houmt Souk Jerba rue Sakiete Sidi Youssef.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au siège du FC dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 30/4/2025.

2025401744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de vente sous seing privé signé le 9 mai 2025 enregistré à la recette des finances de Kelibia le 12 mai 2025 sous le n°M038364 Sabrine Woidii a vendu la totalité du fonds de commerce à Saif Eddinne Akrout la totalité du fonds de commerce consistant au local situé à la rue Taher Haddad Kelibia destiné à la vente de produits pâtisserie et glace.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne suivant l'adresse de l'acheteur indiquée.

Cette vente a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien le 23/5/2025.

2025401776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/5/2025 enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 16/5/2025 sous n° de quittance M038635 et N° d'enregistrement 25201672.

Hela Bent Abdalla Blin Khameisse Elarfaoui Epouse Lakhder Elmajri a vendu à Fares Ben Salah Ben Moktar Bouaziz le fonds de commerce exploité à 112 rue Mongi Slim Tunis.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Slimani Hager Avocat au 63 rue Monji Slim galerie el Medina bloc A étage 2 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 21 mai 2025.

Matricule fiscal : 1021491G/P/000.

2025401780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Derbel Saloua

Avocat à la cour de cassation

18 Rue du Maroc

Tél : 71 325 364

M.F : 432695W/A/P/000

En vertu d'un contrat de vente de F.C enregistré à la recette des finances Raoued le 14/5/2025 n° d'enregistrement 25202375 Mr Mohamed Zayri a vendu la totalité de F.C situé 151 rue Hamza Iben Abd Elmotaleb Ariana Esoghra à Mr Yassine et Ala Eddine Eleuch

La vente comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez maître Saloua Derbel 18 rue du Maroc Tunis.

Cette annonce a été publiée le 20/5/2025 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2025401783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de bab Eljazira le 3/4/2025 quittance n°M022639 et enregistré sous le n°25200873 Mr Sofian ben Hadh Manoubi domicilié à rue Ali Riahi Tunis a vendu à Mme Zakia Zarouk à rue sidi hamada Siliana sud Siliana le fonds de commerce enregistré au registre de commerce sous le n°0512622Y exploité entant que caf' sis à rue bab Mnara n°15 la publication de la vente a été effectué au journal «Echourouk» le 9/5/2025.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Hajer Azaiez Elloumi Avocate sise au centre babel immeuble "E" rue Elysse bureau n°7 4ème étage Montplaisir Tunis.

2025401797FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant acte sous seing privé en date du 28/7/2023, enregistré à la recette

des finances rue Victor Hugo Sousse le 21/8/2023, (reçu n°M050653, enregistrement n°23303451), La Société Nationale de Distribution des Pétroles titulaire de l'IU : 0002264H et représentée par son P.D.G M. Khaled BETTINE a loué et confié en gérance libre à la société Les Héritiers Fatma et Ali Belaid .S.N.C. titulaire de l'IU : 1809436A et représentée par sa gérante Mme Leila Belaid, tout le fonds de commerce de vente de carburants, lubrifiants sis à la station de service AGIL. Avenue de la République Sousse Gouvernorat de Sousse. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 21/5/2025.

2025S00661FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 9/5/2025 enregistré à la recette des finances Echehia Sfax le 9/5/2025 sous n°25300797 quittance n°M028867 Madame Noura Baghdedi loue en gérance libre à Monsieur Mahdi Neji le fonds de commerce sis à la Route Teniour Sfax destiné au lavage des voitures et la vente des accessoires pour une durée de quatre ans renouvelables à partir du 01/5/2025.

Le présent avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh du 17/5/2025.

Noura Baghdedi : CIN 08420615

Mahdi Neji : CIN 11021344.

2025X00726FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat sous seing privé du 21/04/2025 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 07/05/2025 enregistrement n°25303161, quittance M 042456. Mr Anis Essaadi a donné en gérance libre à la société SAFE TYRE représentée par son gérant Anis essaadi titulaire de la cin 05637558.

Le fonds de commerce situé à rue de l'environnement jarzouna Bizerte, pour une durée de 5 ans commençant le 01/05/2025, exploité dans l'activité de vente réparation montage de tout type de pneus.

Cet acte a été publié dans le journal le quotidien du 21 mai 2025.

2025401788FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte du 11/04/2025, enregistré à la recette rue Habib Thameur Tunis le 15/05/2025, quittance n°M028416, enregistrement 25301300, Sami CHOUROU titulaire de C.I.N 05158236, MF 1658069G domicilié 26 rue Massaoudi Soukra Ariana, a donné en location gérance le fonds du commerce exploité dans le local 08 rue dabbaghine, pour l'exploitation de vente de produits textile, avec ses éléments corporels et incorporels à Rabiaa KERIMI, domiciliée 13 rue Sidi Belhassen Aloui Tunis, pour une durée de 3 ans du 01/04/2025 au 31/03/2028.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk du 21/05/2025.

2025401790FCCC3

Gérance libre

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 02/4/2025 à la recette des finances de la Marsa en date du 28/4/2025 sous le numéro 25202797 quittance n°M063069, la société Immobilière Oracle titulaire de l'identifiant unique 1353471X représentée par sa gérante Mme Ikram Chaabane Kaâniche, a loué en gérance libre la totalité du fonds de commerce sis au 26 bis route de Carthage, cité Wifek 2070 la Marsa à la société PASTEL CONSEIL SARL titulaire de l'identifiant unique n°18134518L représentée par son gérant Mr Said Mehdi Hantous, titulaire et ce pour une durée de 6 ans à partir du 16/9/2024.

Elle a été publiée dans le journal le Quotidien le 21 mai 2025.

2025401794FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat résidentiel

En vertu du procès-verbal de la réunion en date du 8 décembre 2024, enregistré à la recette des finances à Yasminet, Ben Arous, sous le numéro 28700057 en date du 6 janvier 2025, et le numéro de reçu M001123, le syndic de la Résidence Khouloud a été constituée, dont le siège social est à l'Immeuble Khouloud, Nouvelle Ville 3.

M. Zied Zribi a été élu président du syndic et son représentant légal, M. Dhaker Lawati comme trésorier, et M. Omar Khadrawi et Hamed Bejaoui comme membres.

2025R01529APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau de SYNDIC des copropriétaires

Résidence Layali Ichbilya Riadh Andalous Ariana

Conformément à l'assemblée générale tenue le 18 septembre 2022, PV enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 22 septembre 2022 sous le n°3170, reçu n°12966, par l'huissier de Justice Maître Bassam Al-Kabir sous le numéro d'inclusion 6375, il a été décidé de nommer un nouveau bureau de syndic à la majorité des présents :

- Riadh Alaya : Président de Syndic
- Maher Gaddes : Trésorier
- Nizar Bahroun : Secrétaire Général
- Ramzi Khachana : Membre.

2025R01534APSF2

Evolution d'un groupement d'intérêt collectif

A un groupement de développement agricole

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et modifié suivant le décret n°978 de l'année 2005 du 24 mars 2005.

Suivant le procès-verbal de création du groupement de développement à chamar daté le 24/10/2024, inscrit dans la recette des finances de Sidi Alouane sous le numéro de quittance M026840 et le numéro d'enregistrement 24700507. Il a été évolué le Groupement développement ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Groupement de développement agricole à chamar

Lieu : Chamar, Zorda

Objet de l'intervention : Périmètre irrigué

Président : Fathi Hamouda

Trésorier : Nabil Chebbi

Membre : Hadi Khalfallah.

2025S00676APSF2

Désignation des membres du syndic

RESIDENCE EL MEHDI- ENNASR 2

Suivant acte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2025 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 en date du 19 avril 2025 sous le n°M070042, il a été élu les nouveaux membres du syndic ci-après désignés :

Président : Mokhtar El Baati

Trésorier : Ahmed Louati

Membres : Ali Ben Abid

Mohamed Slama

Mme Fatma Bennour

Et il lui attribue tous les pouvoirs les plus étendus pour la bonne gestion de la résidence.

2025401777APSF2

Election du bureau du syndic de la Résidence Elyes

Jardins de Carthage - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires, tenue le 19 janvier 2025, enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 10 février 2025 sous le n°25701252, reçu n°M18644, et conformément à la lettre émanant de la municipalité du Kram en date du 19 mai 2025 sous le n°638, il a été décidé de constituer un nouveau bureau du syndic de la résidence "ELYES" et d'élire ses membres comme suit :

Madame Sahla Annabi Fakhfakh : Présidente

Monsieur Malek Daghrir : Trésorier

Monsieur Hamza Boussaa : Membre

Monsieur Zakaria Ben Abdennebi : Membre.

2025401781APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Des parts indivises dans un bien immeuble Immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocate Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Riadh Ben Mahmoud ZAIER, en sa qualité de débiteur, domicilié au km 5, route de Bizerte, Mnihla, Ariana. Et à l'adresse du bien objet de la vente sis à la rue Nadhem Ghazali (sans N°) bifurquant l'avenue de la République, Mnihla, Ariana.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Matéri, Mutuelle ville 1002Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : Il est situé dans la rue Nadhem Ghazali, sans N° et bifurquant la rue de la République, Mnihla, Ariana. C'est un terrain indivis de type «jumelé», mais distingué par une construction. Sa superficie est de 160 m² et contenue dans le T.F n°49551 Tunis dénommé «saada 1438». C'est la parcelle n° du plan de lotissement du T.F N° d'une superficie globale de 33380 m² (33380 parts indivises) dont 160/33380 reviennent au débiteur saisi. Sur la parcelle est édifiée une maison comprenant un rez-de-chaussée et un étage. Le rez-de-chaussée : se compose d'une cour avant ouverte ouvrant sur un balcon avant couvert qui donne sur un couloir où se trouvent 2 chambres à coucher mitoyennes, à gauche un séjour à son coté une cuisine équipée dont la porte ouvre sur une cour arrière ouverte, à son coté une salle d'eau avec douche. Sa superficie est d'environ 130 m. L'étage : On y accède par un escalier latéral situé à gauche de l'entrée de la propriété, l'étage est superposé au rez-de-chaussée avec une légère différence dans la distribution interne, il est en construction et les travaux, ont avancé d'environ 80%. Il est d'une superficie couverte d'environ 139 m².

Le parterre est de carreaux en faïence imperméable, les murs en briques, le plafond en béton armé couvert en partie par un faux plafond, les portes en bois, les fenêtres en aluminium. Le bien est doté de l'eau potable et de l'électrice.

Mise à prix : (375.996,560) auquel s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le 1/3 du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou en présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère se fait à travers un avocat.

- Pour les étrangers, il faut avoir au préalable l'autorisation d'achat du Gouverneur de l'Ariana.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 23/6/2025 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana, sis à la zone administrative, l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contacter Me Fatma Ben Gouider. Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de l'Ariana ou à l'étude de Me Fatma Ben Gouider.

Me Fatma Ben Gouider 98 78 95 83).

2025R01526VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71 297 117

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première Instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Société La Marjaria en la personne de son représentant légal (débitrice principale), S.A.R.L, Immatriculée au Registre de commerce sous le n°B146691997, son siège social rue Abu-Dhabi résidence Janet Hammamet, 2- les héritiers du feu Othmen Boulakmin (caution réelle solidaire) son épouse Fatma Ben Amara, ses enfants Ines Hatem et Nazar Boulakmin, résident au n°21 cité Taamir Bni Khaled.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation ; demeurant au REZIG Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain rectangulaire n°B 32 d'une superficie de 5438 mm objet du titre foncier n°628502 Nabeul dénommé "Rebha 156" sis à Bni Khaled, le terrain contient des figuiers et des agrumes, des grenadiers, le terrain est entouré par le nord par des colonnes en ciment et du coté de l'est par une clôture, le terrain est lié de l'ouest par une route menant à la rue de la République, le terrain est délimité du nord par la parcelle n°B44, du sud par la parcelle n°B 38 et la parcelle B41, de l'est par une rue et de l'ouest, par une rue objet du titre foncier 12098 Nabeul.

Mise à prix : (628. 415,280) d et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus, frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 23/6/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers Ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R01531VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Touati Islem

7 rue Imam Ibn Arafa étage 4 immeuble Mejri Jendouba

MF : 1679998G/P/000

Poursuivants :

* Mohamed ben Ahmed Helali Titulaire de la cin 02558144 délivrée le 22/3/2013 travailleur journalier demeurant à el Manaa sloul Ain-Drahaem

* les Héritiers du défunt Khemais ben Ahmed Helali sa veuve Khedija bent Khelifa Fouzai femme au foyer au nom de sa personne et de son fils Mineur Youssef Helali et de ses fils Majeurs Mohamed Aziz Helali et Hajer Helali demeurant tous à el Manaa Sioul Ain-Drahem.

Partie poursuivie :

* Taoufik ben Noureddine Ghazouni titulaire de la cin 02556948 délivrée le 11/10/2023 ouvrier Journalier demeurant à cité 02 Mars Ain-Drahem.

L'avocate poursuivante :

Maître Touati Islem sis 7 imam Ibn Arafa étage 4 immeuble Mejri Jendouba.

Désignation du bien mis en vente :

La totalité des parts indivises des poursuivants du bien non immatriculé situé sis au 3 rue Ibn Abi Dhiaf cité 02 mars Ain-Draham Gouvernant Jendouba consistant à un bâtiment à usage d'habitation comprenant trois (3) étages sur un terrain couvrant 146 m².

Le rez-de-chaussée occupe une superficie de 128 m² et les 2 autres étages occupent chacun 96 m².

Le bâtiment est limité par la rue Ibn Abi Dhiaf à l'est, à l'ouest le bien des héritiers ZOUAGHI Ammar et au Sud par Babouchi Kamel.

Le Rez-de-chaussée comporte également un garage, le premier étage et le deuxième étage comportent chacun un salon, un séjour un couloir, chambre à coucher ; salle de bain et cuisine.

La Mise à prix :

La mise à prix est estimée par l'experte madame Asma Daghbouji Mrabet à la somme de cent quatre vingt quinze mille quatre vingt dinars (195.080,000 dt).

Date et lieu de la vente :

L'adjudication aura lieu le mardi (24/6/2025) à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Jendouba avenue Habib Bourguiba Jendouba.

Visite de la propriété :

La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif en collaboration avec l'avocate poursuivantes les étrange peuvent participer à cette adjudication après avoir obtenus l'autorisation du gouverneur pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au secrétariat du tribunal de première instance de Jendouba ou au bureau de l'avocate poursuivante.

2025R01542VEPA1

Cession d'un fonds de commerce

Etude Monsieur Zouaidi Adel

Huissier Notaire Kairouan

Tél : 77.232.033

Monsieur Zouaidi Adel, Huissier de justice, Kairouan, avise que dans le cadre de l'exécution du jugement, Copie exécutive n°9187 du procès-verbal d'une séance d'exécution du projet d'objet de l'affaire civile n°16807 rendu par le tribunal de première instance de Kairouan, au profit de HOLGING FINANCIER HAJEB LAAYOUN en son représentant légal, il sera procédé à dix heures du matin, le jeudi 19/6/2025, à la vente d'un fonds de commerce de 7 Chambres froides sis à Hajeb Laayoun Kairouan, et dont la propriété revient à la partie succombant Ahmed Sbaii Identité du percepteur 408544/Q

La mise à prix est fixée à deux cents cinquante cinq mille et cent dinars. (د.255.100.000)

La vente se fera à mon bureau à l'avenue Habib Thameur Kairouan.

Le paiement, frais d'adjudication et d'enregistrement, en sus, se fait illico, et pour plus amples renseignements et consultation du cahier des charges s'adresser à l'huissier notaire poursuivant (tél : 77.232.033).

S'il n'y a pas vente, une deuxième adjudication aura lieu le 3/7/2025 à dix heures du matin et s'il n'y a pas vente la 2ème fois, une troisième adjudication aura lieu le jeudi 10/7/2025 à dix heurs du matin avec un rabaissement du dix pour cent à chaque nouvelle adjudication.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication est tenue de consigner 1/10 de prix à payer entre les mains de l'huissier notaire poursuivant.

2025S00669VEPA1

Vente immobilière

1. Poursuivant : Tunisien Saudi Bank «TSB» (EX Stusid Bank) société Anonyme dont le siège social est à Tunis 32 Rue Hedi Karray, Immatriculée au Tribunal de première Instance de Tunis sous le n°B16641997 matricule Fiscal 013026/E/P/M000.

2. Avocat poursuivant : Maître Samir Naouar Avocat à la cour d'appel, demeurant à immeuble bab lekram Monastir 5000 789178F.

3. Partie saisie : 1- Débiteur Principal : Walid Ben El Habib Ben Mohamed Ibn El Fekih Ali Demeurant à Sousse Msaken - el Messaadine avenue 9 avril 1938 N°126

2- Caution Hypothécaire : Safia Bent Ahmed Ben Mohamed Ismail Demeurant à Sousse Msaken - el Messaadine - avenue 9 Avril 1938 N°126

4. Indentification de l'immeuble : local non immatriculé appartenant à la Caution Hypothécaire ci-dessus nommée qui consiste en un appartement sis au 1er étage Msaken - el Messaadine - avenue 9 avril 1938 N°126 Gouvernorat de Sousse contenant 2 chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, avec des escaliers intérieur à la cuisine menant à la terrasse supérieure.

La superficie du local est d'environ 95 m².

Limitation de l'immeuble : Nord : Mahmoud el Fekih Ali, Sud : Habib ben Haj Ali Est : Taher Toumi, Ouest : terrain au copropriété avec Walid Ben Fekih Ali et Mahmoud ben Fekih Ali

5. Mise à prix : Cent dix huit mille sept cent cinquante dinars (118.750.000 DT) selon estimation de l'expert M. Fethi Najjar nommé par ordonnance du tribunal de 1ère instance de Sousse N°14315 Datée du 16/01/2024 avec les frais qui seront déterminer par le tribunal de 1ère instance de Sousse 1.

6. Date d'audience : jeudi trois juillet deux mille vingt cinq à partir de neuf heures du matin et heures suivantes devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1.

7. Visite des lieux :

La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges au greffe du tribunal ci-dessus indiqué ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux qui ont consignée le tien du mise a prix à la caisse de dépôt et consignation ou par chèque certifier ou par garanti bancaire irrévocable, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2025S00670VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Le demandeur poursuivant : Kalil Kalil sis à Moknine, son avocat Ali Garbi sis immeuble chraka Monastir.

La partie saisie : Imed Kalil sis à Moknine.

L'avocat poursuivant : Maître Garbi Ali avocat sis à immeuble chraka Monastir.

L'immeuble exposé à la vente :

La totalité du terrain sis à la zone gderine route teboulba Moknine d'une superficie de 3100m².

La mis à prix :

Cinq cent vingt sept mille dinars (527.000.000) déterminé par l'expert Moez Fantar.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 25 Juin 2025 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

Visite de lieu :

Chaque jour à partir de huit heures du matin jusqu'à dix huit heures du soir sans Restriction.

Pour plus de renseignement contacter l'avocat poursuivant.

2025S00673VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Société Ben Sadok Travaux SUARL, IU RNE 0849984P dont le siège social est à Ariana Appartement A6 du bloc A cité narcisse.

2- Les héritiers du feu Jalel Gaied : sa veuve Lamia Daiib, ses fils; Maha, Emna, Sadok, Abdelmouhib Gaied et sa mère Emna Bouabda demeurant au 24 avenue Habib Bourguiba Oudhref gouvernorat de Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "nerjes 10" objet du TF n°48007 Ariana sis à Jafaar Rouad Ariana plus précisément à la rue de municipalité Ariana Soghra.

L'immeuble consiste en un appartement de 107 m² au 1er étage divisés en 144 parts Amna Bouaabda 24 parts, Lamia Diib 18 parts, chacun de Mouhib et Sadok Gaied 34 parts, chacune d'Amna et Maha Gaied 17 parts) correspondant à la parcelle n°20 du TF 20602 Ariana avec toutes les parts indivises communs soit 126/1000 parts du TF n°20602 Ariana et 651/1000 parts du TF n°47998 Ariana, on compte à droite de l'entrée de l'appartement un salon et une salle à manger, à gauche on trouve une cuisine équipée contenant un séchoir, face à l'intérieur, un couloir mène à trois chambres, à une salle de bain équipée et à des toilettes, le sol est carrelé en marbre, les murs sont en briques, le toit est en béton armé. Les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium. L'appartement est équipé des tous les services nécessaires, à savoir l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : (265.230.423D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 23/6/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00720VEPA1

Adjudication aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude Maître Walid Boudabbous

Avocat

Rue Aboul-Kacem Chebbi, complexe Elyssa Centre, escalier "A"

4ème étage, bureau n°409 Sfax

Téléphone : 24754715

Email : mtr.walidboudabbous@gmail.com

Matricule fiscal : 1144687/Y/A/P/000

- Partie poursuivante : Société Taparura Shipping and forwording company représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, siège social au 16, rue Taher Sfar, immeuble marhaba centre, escalier «A», 1er étage appartement numéro 1 Sfax, matricule unique 980375 H/A/M/000, domicile élu au bureau de son représentant Maître Walid Boudabbous, rue Aboul-Kacem Chebbi, complexe Elyssa Centre, escalier «A», 4ème étage, bureau n°409 Sfax.

- Partie saisie : Société Sud Multi Services De Transport et Travaux Publiques représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, son matricule unique au registre national des sociétés 0926142k, son siège social est à la route Médenine km 2.5 résidence elkhalil, appartement B05 Tatawine nord.

- L'avocat poursuivant : Maître Walid Boudabbous, rue Aboul-Kacem Cbebbi, complexe Elyssa Centre, escalier «A», 4ème étage, bureau n°409 Sfax.

- Immeuble saisi : La totalité d'un terrain nu aménagé pour construction, entouré par des murs de tous les cotés qui s'ouvre à l'ouest à travers une rue aménagé direction chabet rhima et par une porte en fer de grande taille qui se trouve à la route de Gabès Médenine nord dont l'emplacement s'appel garar gbaà, dont la superficie totale est de 1500 mètres carrés.

Le terrain saisi est limité comme suit :

Nord : terrain à la propriété des tiers dans une longueur de 50 mètres.

Est : terrain de Bechir Benjilani gbaà (appelé fitouri) dans une longueur de 30 mètres.

Sud : rue dans une longueur de 50 mètres.

Ouest : rue dans une longueur de 30 mètres suivi par un local habité par Belgacem Dabbebi.

L'immeuble saisi a été acheté par la partie saisie par un acte sous seing privé légalisé en date du 31/7/2013 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 01/8/2013.

- Mise à prix : Le prix est fixé à quatre cent trente cinq mille et sept cent cinquante dinars (435.750,000d) auquel s'ajoute les frais de poursuite et honoraires qui seront déclarés le jour de l'adjudication.

- Date, Heure et tribunal de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 30 juin 2025 à partir du 9 H du matin et suivant à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine sise à l'avenue 02 mai 1966 Médenine.

- Visite de l'immeuble : La visite du terrain peut s'effectuer tous les jours pendant toute la semaine, pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

NB : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Pour les étrangers, ils doivent obtenir au préalable un permis octroyé par le gouverneur du gouvernement de Médenine.

2025X00723VEPA1

Vente d'Immeuble aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Imed Hammas, ouvrier, demeurant à la rue Salah Souissi - Kairouan, titulaire de la CIN 07544307.

Partie saisie : Rachid ben Hassen Limem, ouvrier demeurant à la rue 13 Août - Ksour Essaf, gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de la cassation demeurant à la rue Bechir Sfar - Cité Alandalous Mahdia, Titulaire de Matricule Fiscal N°353342F de la CIN 01344985.

Immeuble mis en vente : le 1/3 indivis d'un immeuble bâti sur le terrain objet du titre foncier N°46541 Mahdia, sise au coté nord de la rue Salakta, avenue 13 Août Ksour Sef, Mahdia, se composant de 3 étages et 2 studios.

Le rez-de-chaussée : contient une véranda, une entrée, 3 chambres à coucher, une salle de bain, une salle à manger, une cuisine ouvrant sur une aire découverte donnant sur un jardin, un séjour et 2 dépôts.

- Le 1er étage : se constitut d'une véranda, 2 séjours, une salle à manger, un complexe sanitaire, une aire découverte, 3 chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine et un escalier.

- Le 2ème étage : Contient les mêmes composants du 1er étage (les chambres, les séjours, le complexe sanitaire), un balcon et un escalier.

- Les 2 studios sont accessibles par les escaliers du rez-de-chaussée, chacun d'eux se compose d'une chambre, un séjour, un balcon et un patio là où il se trouve un coin sanitaire, et il est à usage d'habitation. La totalité de la superficie du terrain est 386 m². Le tout est limité au Sud : par une voie publique (rue Salakta), à l'Est : parles héritiers de Salem Khalifa, au Nord : par les héritiers de Taher Jammousi, et à l'Ouest : par Khalifa Belhaj, dit Essayar.

Mise à prix : La totalité de l'immeuble est estimée à 809.500,000 et ce par les 2 experts : Adel ben Hedi Belhaj Khalifa, et Mohamed Sidhom en vertu de l'ordonnance sur requête n°2000/25 délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia en date du 4/4/2025, et comme la vente sera limitée au 1/3 indivis seulement, la mise à prix est fixée à (269.833,333).

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour lundi 30/6/2025 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia à 9h.

Visite de l'immeuble et participation aux enchères :

Visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'informations consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2025X00729VEPA1

Bureau de maître GAMMOUDI ABDELAZIZ

Huissier de justice à Tataouine

Adresse : Rue 02 Mars 1934 Tataouine 3200

Tél : 75851542-98234 023

Numéro d'identification fiscale : 483775/B/P/000

L'huissier de justice susmentionné informe qu'à la demande nous sollicitons Mr. Mabrouk El Azri, expert liquidateur de la société «ISTIRAHAT SAHARA», titulaire de la CIN n° 05084831 et numéro d'identifiant fiscale 4363961E A P 000, dont le siège social situé à la rue Farhat Hached n°72 Tataouine désigné par la cour de 1ère instance de Tataouine, affaire n°4235/2021, tout le fonds de commerce de la société "ISTIRAHAT SAHARA" sera vendu. Le fonds de commerce se compose d'un hôtel de ville situé dans le quartier administratif en face de l'hôpital régional. comportant un rez-de-chaussée et de 05 étages supérieures avec environ 20 chambres d'une capacité de 40 lits (20 chambres doublés), Buvette, une cuisine et un restaurant avec ses équipements et installations.

Eléments incorporels : clientèle, Achalandage & le nom commercial.

Eléments corporels :

- Equipement mobilier : 02 Fax / Ordinateur / Coffre-fort ISTING / Récupérateur de lignes téléphoniques / Calculatrice / boite de secours / Réfrigérateur Frigo / Réfrigérateur en acier inoxydable / Hot aspirante / Four à pain / Four électrique / Friteuse / Cuisinière à gaz / Moulin à café santos agrumes / Caisse enregistreuse SHARP / 02 Extincteurs / 02 Réfrigérateurs de comptoir / Taxiphone / Radio CANON / Haut parleur / 04 Téléviseurs / 06 Récepteurs / 21 Cendriers à cigarettes / 03 parasols / 07 tabourets / 07 Tables rondes / 14 tables / 1m X 1 m / 08 Chaises en fer / 29 Chaises en plastique / 17 fauteuils / 07 Tabourets en bois / 04 Tabourets en fer / 04 chaises de restaurant / 08 tables de restaurant en bois / 08 Cageots de boisson gazeuse 106 Cageot d'eau minérale vides / 02 Tables 1m X 1.5m 152 Lits + 43 Drap de lit + 26 Housses de lit + 40 Oreillers + 53 Tables de nuit + 12 Coiffeuses 1 Ensemble de couettes / 02 Rideaux / Ensemble de housses et taies oreiller /14 Climatiseurs / Climatiseur en panne / 10 Chaises moyennes / Armoire en bois / un grand lavabo 1 Ensemble de chaises en fer / Radiateur / Cafetière de bureau / 03 Chaises en bois / Cafetière filtre / Téléphone SIMENS / Comptoir / Cafetière / 02 Armoires en bois / Bol en fer / Table en acier inoxydable / Appareil Anti- mouches / Planche en bois / Etagère Table ronde en fer / Ensemble de meubles antiques / Fournitures de cuisine / Tasses / Assiettes / Bois / 02 Bouilloires / Cuillères ...

Prix d'ouverture : quatre vingt dix mille sept cent vingt Dinars pour tous les éléments corporels et incorporels.

Date et lieu de la vente : La date de la vente est le mercredi 18 Juin 2025 à 9h30 du matin, au siège social de l'entreprise situé dans le quartier administratif en face de l'hôpital régional.

Note importante : Etant donné que le fonds de commerce est exploité par les propriétaires des murs, la valeur locative des murs n'est pas déterminée.

Pour participer à la vente aux enchères, un dixième du prix d'ouverture doit être garanti auprès de l'huissier de justice chargé de la vente avant le début de la vente, en espèces ou au moyen d'un chèque certifié prouvant la disponibilité des fonds.

Le règlement ne deviendra définitif qu'après homologation par le juge de liquidation du tribunal de première instance de Tataouine.

Après approbation de juge de la liquidation du tribunal de première instance de Tataouine, l'acquéreur devra payer le total de prix en une seule fois, ainsi que tous les frais.

Si l'acquéreur retrace, le montant consigné ne sera pas restitué, il supportera la différance, ainsi que les frais si le prix de la nouvelle vente est inférieur.

2025401782VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Poursuivant : BH Bank représentée par son Président Directeur Général siège demeurant à son siège social au 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Hatem Ben Chedly ben Sadok Ben Ghneya titulaire de CIN n°05233892 ayant élu son domicile à Sidi Sofiene La Soukra Ariana, en sa qualité de débiteur.

Avocat poursuivant : Maître Jegham Souhail Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTINA» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble nommé «DAR BEN GHNEYA» objet du titre foncier n°86041 Ariana, sis à la Soukra Ariana et qui s'agit d'un immeuble revenant à la partie saisie sis à la rue la mosquée Raoudha Sidi Sofiene Soukra Ariana.

Mise à prix : Le prix a été fixé à Soixante mille sept cent vingt dinars (60.720.000 dinars).

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance d'Ariana et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 30 Juin 2025 (30/6/2025) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance d'Ariana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2025401784VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5, Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie :

1/ Société MIG à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B31222152011 sise au n° B 1-5 immeuble nour city Centre urbain nord 1003 cité Khadhra Tunis.

2/ Société MIG SERVICE à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B2498542012 sise au n° B 1-5 immeuble nour city Centre urbain nord 1003 cité Khadhra Tunis.

3/ Karim GORGI sis au 29 rue des Etats Unis La Marsa Tunis.

4/ Mohamed Sami Chriha sis au 499 avenue Ali Ben Jaballah cité Elghazala Ariana.

5/ Mehrez CHRIHA sis 47 rue école sidi rezig Ben Arous.

6/ Abdelali CHRIHA sis 37 rue Said Abou Baker Tunis.

Leur domicile élu est au cabinet Maître Ahmed Batini sis au 05 rue Dour Elhara issu de la rue Bab Saadoun 1006 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'Immeuble objet du titre foncier n°32253 Ariana sa superficie est de 18121m² à vocation agricole constitué par la parcelle 8 de 294 m², la parcelle 18 de 13245 m², la parcelle 17 de 2245 m², la parcelle 19 de 578 m², la parcelle 16 de 262 m², la parcelle 22 de 872 m², la parcelle 21 de 573 m² et la parcelle 20 de 52 m² situé à Sabbelt ben Ammar au bord de l'autoroute Tunis Bizerte et la route reliant sidi Youssef et la nationale 8 l'Immeuble est entouré par des terrains agricole et du coté Est l'autoroute. Il est composé de parcelles de différentes formes et superficie. Les parcelles 17 et 18 constitue une plaine avec un parcours qui mène aux autres immeubles et contiennent aussi un canal d'eau du pont. Les autres parcelles plus petites sont à vocation agricole. L'immeuble se situe dans une zone assez importante vu son emplacement et il est sous la possession des parties saisies lors de l'expertise.

Les charges :

- Hypothèque de 220.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 80.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- Hypothèque de 600.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité de l'immeuble.

- La condition de préserver la vocation agricole.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois millions deux cent soixante quatre mille sept cent quatre vingt dinars (3.264.780,000 D).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 30/6/2025 à 9 H à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana,

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025401785VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Le tribunal de première instance de l'Ariana a rendu en date du 25 Avril 2025 le jugement numéro 39 déclarant la faillite de la société MALAZA export domiciliée au 39 Rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, Ariana, RNE n°0341775P, matricule fiscal 0341775P/A/M/000. Date de cessation de paiement le 16/01/2007, nomination de madame Zeineb Jendoubi juge commissaire et Monsieur Mourad Rekik syndic de la faillite, les créanciers doivent adresser au bureau du syndic 10 Rue Mohamed Beji, Résidence Jinen Ennasr, Bureau B12, Ennasr II 2037, les titres des créances dans un délai de quinze jours à partir de publication du présent avis au JORT.

2025R01524VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur sur les biens communs

Entre Mm Monjia Nasri et Mr Hsine Saiidani

En vertu de l'ordonnance sur requête n°95708 émanant du tribunal de première instance de Bizerte le 10/4/2025, il a été décidé la nomination de Mme Taboubi Houda sise au 12 Rue La République Ariana en qualité de liquidateur sur les biens commun entre Mr Hsine Saiidani et Mme Monjia Nasri pour L'inventorier l'administre et la diviser entre eux et la nomination de Mm Intisar Affouri juge commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dettes au liquidateur soit directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours).

2025R01527VEPA2

Jugement de tutelle

En application de l'article 22 du décret en date du 18/7/1957 sur l'organisation de la nomination de tuteurs et le Contrôle de leur administration et comptes de gestion Mme Kamilia Bent Mohamed El Moncef Ben Khamsa informe le publique qu'en vertu de la décision de tutelle du tribunal de 1ère instance de Grombalia dans l'affaire 5258 le 4/02/2025 elle a été nommée tutrice de sa mère Aziza Jeanne Bent Amara Laarif et ce pour l'administration de ses affaires ainsi que la gestion de ses biens comme bon se doit.

Jugement devenu irrévocable par défaut d'appel suite à la notification conformément à la loi.

2025R01538VEPA2

Société TUNI-TOYS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 370000, 000dt

Siège social : 1, rue Jugurtha zone industrielle de Ben Arous

Identifiant Unique : N°B0006427

Matricule fiscal : N°0006427B

Selon le jugement n°03/48 rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 10/4/2023, il a été décidé en première instance de sceller les procédures de faillite de la société TUNI-TOYS une société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B126641999 et située au 1 rue Jugurtha zone industrielle Ben Arous et d'autoriser le syndic de faillite à inscrire cette décision au registre de commerce de la société en faillite et à achever le travail de publication juridique et à rédiger la procédure nécessaire.

Une copie du jugement n°03/48 rendu le 10/4/2023 a été déposée et inscrite au registre de commerce le 23/5/2023.

2025R01541VEPA2

SMSA des Services Agricoles Al WIFAK OUARDANINE

Matricule Fiscal : 1488935D

Siège social : 82, rue Farhat Hached Ouardanine

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 janvier 2025, procès-verbal enregistré à la recette des finances Ouardanine numéro d'enregistrement 25500329 dissolution et liquidation de la société, et nomination de Madame Hela Mekada en qualité de liquidateur, qui dispose de tous les pouvoirs nécessaires.

Par conséquent, les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances avec les documents justificatifs, par lettres recommandées avec accusé de réception, adressées au siège social Susmentionné, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis. Un dépôt de copie a été effectué au Registre National des Entreprises à Monastir.

2025S00668VEPA2

Parti du Peuple pour la Patrie et la Démocratie «Houchoud»

12 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiéne 1002 Belvédère - Tunis

Baccar Souheil

Liquidateur et Administrateur Judiciaire

30 Rue Belhassen Ben Chaabane 1005 El Omrane Tunis

Tél : 98.350.601 / 20.455.650

Conformément au jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 13/12/2024 sous le n°21648 et signifié en date du 3/4/2025, il a été décidé la liquidation du Parti du Peuple pour la Patrie et la Démocratie "Houchoud" et la nomination de liquidateur Mr Baccar Souheil demeurant au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 El Omrane - Tunis (98.350.601 / 20.455.650).

Les créanciers du Parti du Peuple pour la Patrie et la Démocratie «Houchoud» doivent présentés leurs titres de créances au liquidateur soit :

- Directement à son étude sise au 30 rue Belhassen ben Chaabane 1005 el Omrane Tunis.

- Soit par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception) et ce dans un délai ne dépassant pas les 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2025401686VEPA2

Appel d'offres

Mise en cession de l'ensemble de la société les Fonderies J.F

Capital social 1 500 000 DT

Rue de la physique Z.I Ben Arous 2013 Tunisie

MF : 001892C/A/M/000

R.C : B147651998

CNSS : 058651-63

En application du jugement du premier ressort, rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 16 avril 2019 (règlement judiciaire affaire n°257/2015), ordonnant la cession totale de la société les Fonderies J.F, à un tiers, le commissaire à l'exécution Monsieur Faouzi Ben Salem, lance un appel d'offres pour la vente de la totalité de la dite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du cabinet du commissaire à l'exécution, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul

Les offres doivent être adressées sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception avec la mention «A ne pas ouvrir», offre F.J.F, au nom de Monsieur Faouzi Ben Salem, sis au 15 rue Ennozha 8000 Nabeul et ce au plus tard le 16 juin 2025.

Pour les plus amples renseignements, à contacter les N° suivants : fixe : 72.230.011 mobile: 98.792.293 e-mail : bureau.bsf@gmail.com

2025401779VEPA2

Vente des équipements au plus offrant

STE ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER - ABC

Identifiant unique : 0509007E

Les mandataires judiciaires proposent de vendre au plus offrant par cahier des charges

- Une collection d'outils et de fournitures électriques, en plastique et en fer.

Situé à la STE ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER - ABC avenue la Marsa - Ain Zaghouen et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession…) qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (150dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec les mandataires de la Sté à son adresse 55 Rue Kheireddine Pacha App B2-Monplaislr - Tunis Tél : 29.910.249

L'envol du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli ferrn4 avec la mention: «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente des équipements Ste ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER - ABC»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de

Maître Mokhles Youssef et Maître Anis Ettaieb 55 rue Kheireddine Pacha App-B-2 Montplaisir 1073-Tunis, au plus tard le 15-6-2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025401798VEPA2

Jugement en référée de nomination d'un mandataire de justice

Sur L'Héritage Mohamed Bechir Zayer

En vertu du jugement en référée n°65426 rendue par le Tribunal de 1ère instance de l'Ariana le 21/02/2025, il a été décidé la nomination de maître Ahmed CHEFI comme mandataire de justice sur l'héritage Mohamed Béchir Zayer pour administrer et gérer jusqu'à la prononciation dans l'affaire du partage publié sous le n°2024/6166.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire susmentionné à l'avenue 02 Mars résidence EL KHALIL Mannouba prés station métro Slimen Kahia. (Tél 97.838.982)

2025401800VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire de la société

Intermédiaire en bourse Tuniso-Séoudienne d'Investissement "TSI"

SA

Adresse : Boulevard de la terre centre Urbain Nord 1080 Tunis

Capital social : 5.000.000 DT

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Tunis sous le n°85758 en date du 15 mai 2025, il a été décidé la nomination de Mr. Rahmouni Bilel en tant qu'administrateur judiciaire de la société «Société intermédiaire en bourse Tuniso-Séoudienne d'Investissement «TSI» sous contrôle du juge Madame Chaima Chouchene afin d'assurer sa gestion administrative et financière, pendant une période de trois mois jusqu'à sa situation juridique et financière soit régularisée.

Touts Intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 Janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 Ariana 2080. Téléphone : 71.709.153/fax : 71.709.863.

2025401805VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire de la société Intermédiaire en bourse

Tuniso-Séoudienne d'investissement «TSI» - SA

MF : 0381747G

Adresse Boulevard de la terre centre Urbain Nord 1080 Tunis

Capital social : 5.000.000DT

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le N°85758 en date du 15 mai 2025, il a été décidé la nomination de Mr. RAHMOUNI BILEL en tant qu'administrateur judiciaire de la société «Société Intermédiaire en bourse Tuniso-Séoudienne d'investissement» «TSI» sous contrôle du juge madame CHAIMA CHOUCHENE afin d'assurer sa gestion administrative et financière, pendant une période de trois mois jusqu'à sa situation juridique et financière soit régularisée.

Touts intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire et Tous les créanciers sont invités à soumettre une déclaration détaillée et justifiée de leurs créances envers la société susmentionnée. Cette déclaration doit être accompagnée de tous les documents probants y compris les pièces justificatives, les garanties précises. Les dossiers complets doivent être soumis suivant un bordereaux à l'administrateur judiciaire susmentionné à la rue de 18 janvier, Immeuble 19, Appartement AR2 ARIANA 2080. Téléphone : 71.709.153 / fax : 71.709.863.

2025401806VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2024 du 25/6/2025

SOFEMED INTERNATIONAL S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1029528M

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 25/6/2025 à 11h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2024

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

5- Questions diverses.

2025R01517SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2024 du 25/6/2025

SOFEMED TUNISIE S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1024605L

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 25/6/2025 à 10h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2024

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

5- Questions diverses.

2025R01518SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2024 du 25/6/2025

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8020 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 25/6/2025 à 09h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2024

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024

5- Questions diverses.

2025R01519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MICROCRED SA

Société anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram

Identifiant unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le 20 juin 2025 à son siège social, à dix Heures (10h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Conseil d'Administration et à la Directrice Générale pour la gestion de l'entreprise;

4. Affectation du résultat dudit exercice ;

5. Renouvellement du mandat du 1er siège de la Société El Hadayek, au Conseil d'Administration;

6. Renouvellement du mandat de la Société CFI, au Conseil d'Administration;

7. Renouvellement du mandat de la Société MAC SA, au Conseil d'Administration;

8. Renouvellement du mandat de l'Amen Bank, au Conseil d'Administration;

9. Renouvellement du mandat de l'administrateur indépendant;

10. Renouvellement du mandat de M. Mohamed Ridha Ben Mosbah, au Conseil d'Administration

11. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et aux membres des deux comités réglementés;

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01520SANB3

Convocation

MEDITERRANEAN FEED INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 24.950.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ghanouch 6000 Gabès

IU : 0970946R

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2025 à 10h00 à l'adresse suivante 31 Impasse 1 rue 9350 Jebel Jelloud Tunis pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 2024 ;

2. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés commerciales ;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes;

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDICALE GAZE S.A.

M. Fiscal : 0014442X

Les actionnaires de la Société MEDICALE GAZE sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 11h à l'hôtel Sheraton Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des états financiers de l'exercice 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Cooptation d'un nouveau Administrateur

7- Fixation des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2025R01522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STRAMIFLEX SA

Au capital de 18.331.000 dinars

Siège social : Rue 8603 Zone industrielle Charguia I - Cité El Khadhra - 2035 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : N°1127580P

En application de l'article 420 du code de commerce, nous soussigné Jaouhar Ben Zid, de la société d'expertise comptable DATN agissant en notre qualité de commissaire aux comptes de la Société STRAMIFLEX SA au capital de 18.331.000 dinars dont le siège est sis à la rue 8603 Zone industrielle Charguia I - Cité El Khadhra - 2035 - Tunis - Tunisie, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1127580P, nous convoquons les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire et ce le 20 Juin 2025 à 11h au siège social de la société susvisé à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Statuer sur la situation de la société, les actions à réaliser par rapport au plan de sauvetage et le cas échéant, les mesures envisagées.

2025R01525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme Faisant appel public à l'épargne

Coté au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le vendredi 20 juin 2025, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Modification de l'affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

9. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société;

10. Désignation d'un administrateur indépendant ;

11. Nomination de nouveaux administrateurs;

12. Point sur la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Société;

13. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ;

14. Questions diverses ; et

15. Pouvoirs pour formalités.

2025R01530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

S.A. au capital de 220.050,000 D

Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba

R.C : N°B156751997

M.F : 007458 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 27 juin 2025 à 10H du matin au siège de la Direction Générale de la Société à Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

2025R01536SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025

Société Interbancaire de Télécompensation

SA au capital de 5.040.000 Dinars

Siège social : Maison du Banquier Av. Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0719308J

Messieurs les actionnaires de la Société Interbancaire de Télécompensation sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 15 heures, au siège de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4- Quitus aux Administrateurs;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6- Allocation des jetons de présence et fixation de la rémunération des membres des Comités relevant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

2025R01537SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

La Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET-SUD

"SEAHMS"

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 22/5/2025, le conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet le vendredi 20/6/2025, à 09h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

5. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7. Affectation des résultats;

8. Jetons de présence aux administrateurs ;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2025R01544SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°16 du 24 juin 2025

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme

Au capital de 2.716.000 dinars

Siège social : Colisée Soula Escalier B-3ème étage EL MANAR II - 2092 Tunis

Registre de commerce : B24156242009

Matricule fiscal : 1119736V/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société convoque les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL à l'Assemblée Générale Ordinaire N°16 qui aura lieu le mardi 24 juin 2025 à 10 h au 5ème étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, El Manar - Tunis - 2092.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des procédures de convocation de l'AGO.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2024.

4. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et affectation du résultat de l'exercice.

6. Ratification de la nomination de nouveaux administrateurs

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Pouvoir.

Tout actionnaire peut se faire représenter par quelqu'un d'autre à condition de le faire munir d'un pouvoir dont le modèle est disponible au siège de SONEDE International sis au Colisée Soula Escalier B-3ème étage El Manar 2 - 2092 Tunis.

Pour tout renseignement contacter le numéro de téléphone 71.875 .860

Conformément aux clauses de l'article 280 du Code des Sociétés Commerciales tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de SONEDE International.

Cet avis constitue une invitation personnelle à tous les actionnaires.

2025R01545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I)

SA au capital de 2.034.880,000 Dinars

Siège social : Rue de lac Constance, Immeuble Carthage center, Centre d'Affaire Regus, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1050246G

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Groupe de Formation et d'Ingénierie (G.F.I) sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2025 à 10 heures du matin au siège de l'ATD SICAR Rue Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac - Résidence Regency Bloc A - 2ème étage et à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation du rapport établi par le conseil et des états financiers pour l'exercice 2024,

- Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats pour l'année 2024 ;

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'année 2024,

- Pouvoirs pour formalités.

2025S00664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Fresenius Médical care Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 2 470 000 DT

Siège social : Km 128 Z.I Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0020441 J

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 27 Juin 2025 à neuf heures du matin, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus des administrateurs.

6. Désignation d'un commissaire aux comptes.

7. Questions diverses.

2025S00667SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «SIG 2»

Société en liquidation

SA au capital de 1.209.600 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 3 - Sfax

Identifiant unique : 503372 Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «S. I. G. 2», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 Juin 2025 à 18 :30h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur sur le plan de liquidation;

2- Lecture du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société de l'exercice 2024 ;

3- Examen et Approbation du rapport du liquidateur sur le plan de liquidation;

4- Examen et Approbation du rapport du liquidateur sur la gestion de l'exercice 2024;

5- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice ;

6- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

8- Lecture et Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

9- Quitus au liquidateur ;

10- Pouvoirs pour formalités.

2025X00719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 16 554 000 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

IU n°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le lundi 23 juin 2025 à 10h au siège de la société sise à la route de Gremda km 10 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

6. Affectation du résultat,

7. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025X00747SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

(EXERCICE 2024)

Skanes - Rivage S.A

Capital 270.000 D.T

Siège social : Hôtel Rivage

Skanès - Dkhila - Monastir

M.F n°38285F

R.C n°1337871997

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 26 Juin 2025 à 11:00 du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la rue Khéreddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2024.

- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.

- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- Election de nouveau conseil d'Administration.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 22/05/2025.

2025401762SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE TUNIS SUD

S.A. au capital de 1.000.000 DT

52, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 0040873 RAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 26 Juin 2025 à 11h00 au siège de la SEPTS sis au 52 Rue Ibn Charaf Belvédère 1002 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2024.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des rapports et des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

7- Détermination des jetons de présence pour les représentants des entreprises publiques au conseil d'administration de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud pour l'exercice 2024.

2025401771SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE HOUMT ESSOUK DJERBA "SED"

Société anonyme

Au capital de 5.200 000 dinars

Siège social : 25 Avenue Jean Jaurès 1002 Tunis

Identifiant unique : 0024750M

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de

Développement de Houmet Essouk Djerba sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2025 à 10 heures à la Marina Djerba à Houmt Essouk, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2024

2. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024.

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024.

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Nomination ou renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2025, 2026 & 2027.

8. Pouvoirs en vue de formalités

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations.

2025401786SANB3

Convocation

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société Anonyme

Au capital de 44047290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R.N.E Identifiant unique : 003242F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 24 juin 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2023

2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial

3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2023

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Désignation des nouveaux membres au conseil d'administration

7) Notification des résultats des procédures de nomination d'un petit actionnaire au Conseil d'Administration.

8) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les années 2025/2026/2027

9) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis à Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2025401791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Union Pharmaceutique UNIPHAR

S.A. au capital de 321.000D

Identifiant unique : 0002723P

Les actionnaires sont convoqués le mercredi 02/7/2025 à l'Assemblée générale ordinaire à 10 h, au siège du Conseil National de l'ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024.

3- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2025401808SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 20 juin 2025

SOCIETE IMMOBILERE INES DE TUNISIE

S.A au capital de 260 000

MF : 496480G/A/M/000

Identifiant unique RNE : 496480G

5, Rue Ibn Sina El Menzah 6

Tél : 71235174

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Immobilière Ines de Tunisie qui se tiendra le vendredi 20 Juin 2025 à 12h30 au siège de la Société sise au 5, rue Ibn Sina El Menzah 6.

Cette Assemblée Ordinaire, au quelle vous êtes priés d'assister, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2024.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 et quitus aux administrateurs.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats 2024.

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Fixation des jetons de présence.

- Pouvoir pour formalités légales.

- Questions diverses.

2025401809SANB3

Convocation à l'AGO

COMPAGNIE GENERALE DES ECHANGES S.A

Au capital de 250.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower Bureau A 4-J Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

M.F : 0587811L

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale des Echanges S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 Juin 2025 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025401810SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

SOCIETE NOVOTEX

Société à responsabilité limitée SARL

Au capital social de 100 000 D

Siège Social : Zone Industrielle de Kalaa Sghira 4021 - Sousse

IU : 1114960E

Les associés de la société «NOVOTEX» société à responsabilité limitée encours de liquidation sont convoqués par le liquidateur M. Krifa Mokhtar à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 13/06/2025 à 09 heures à l'adresse suivante : «Cabinet ATR Bureau Sousse sis à la rue des roses - 4000 Sousse», et ce pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La ratification du mode et du délai de la convocation.

2. La prorogation du mandat du liquidateur M. Krifa Mokhtar.

3. Approbation du contrat de vente avec la société «Compagnie Internationale de Leasing» daté du 23/06/2023.

4. Questions diverses.

2025R01556SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Objet : Convocation le Comité temporaire de la Coopérative de Services Agricoles SMSA CHAKETMA dans le Gouvernorat de Kasserine a l'honneur de vous convier à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Constitutive de la coopérative.

Cette assemblée se tiendra le 12 juin 2025 à 09h00 au siège de la Délégation de Jedelienne, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Ratification des statuts ;

- Validation de la liste des adhérents ;

- Nomination du commissaire aux comptes ;

- Election du Conseil d'Administration.

2025R01546SODB3

Assemblée générale

Société mutuelle de base de service agricole «ETTAOUFIK» Moknine

M-CNSS : 62862-36

MF : 0002255600/D/M/N

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole «ETTAOUFIK» à Moknine porte à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale à l'exercice des années 2023 et 2024 se tiendra le Mercredi 25/6/2025 à la dar Elmounadhamet à Moknine à inscription sera à partir de 8H jusqu'à 10 h du matin.

Ordre du jour :

- Inscription présence des adhérents

- Ouverture de l'assemblée

- Lecture du rapport moral et financier relatif à la gestion des années 2023 et 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion des années 2023 et 2024

- Ouvrir le débat

- Approbation des rapports moraux et financier et des comptes des années 2023 et 2024

- Quitus aux gestionnaires

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028

- Réactualisation de la liste des adhérents

- Acceptation de nouveaux adhérents

- Election du tiers du conseil d'administration

- Clôture de l'assemblée

Le délai de présentation des candidatures est du 02/6/2025 jusqu'au 11/6/2025.

Les adhérents doivent adresser leurs candidatures par lettres recommandées avec accusés de réception au nom du président du conseil d'administration.

Les PV des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers peuvent être consultés par les adhérents 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

NB :

- Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants.

2025S00671SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Abderazek Ben Ahmed Ben Hassen TEKAYA, titulaire de la CIN n°04013090, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/31674 du 28/9/2009, objet du titre foncier N°27935 Mahdia dénommé «Raoudha» sis à Mahdia, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Téboulba sous n°300 le 22/5/2025.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 24/5/2025.

2025S00675DIVD2

Avis

Madame Najwa bent Ali ben Mohamed El Lefi annonce que son

titre de propriété de la totalité d'une parcelle de terrain d'une superficie de 144m² où est édifiée une maison sise à Sfax route Lafrane km2 est perdu. Elle veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Mrabet Sabeur situé à la route Afrane km6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente annonce toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00722DIVD2

Perte d'un document de propriété

Je suis le nommé Chokri Ben Abdelaziz KAMEL CIN n°07284070 selon la déclaration sur l'honneur de la perte du titre de propriété identifié par la signature le 21/5/2025 j'annonce la perte du titre de propriété numéro 14449/09 sujet du Titre Foncier n°73975 Ariana, situé dans la délégation de Raoued Ariana d'une superficie de 500 m².

2025401795DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce n°2014P00477FCCC2 publiée au JORT n°47 en date du 19-04-2014 concernant la vente du fonds de commerce.

Il a été mentionné Bahria Ansary a vendu la totalité du fonds de commerce pour Abderazzak Skhiri

Au lieu de Bahria Ansary a vendu la totalité du fonds de commerce pour Abderazzak Skhiri pour le compte de son frère Salem Ben Khelifa Skhiri.

2025S00662RECZ9

Rectificatif

Convocation

Société Mawdy Services S.A

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4éme étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant Unique : 0341597P/A/M/000

CNSS N°00206090-62

Rectification de l'erreur dans l'annonce n°2025401690SANB3 publiée au Journal officiel n° 80, français page 3259, datée du 21 mai 2025.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 11h au lieu du mercredi 18 juin 2025.

2025401812RECZ9